Chambre des Députés
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Question écrite n°4876

Résilience des sols face aux sécheresses

Déposée par: *Bernard Djuna*
Adressée à: *Hansen Martine, Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture*
Déclarée recevable le: *06.10.2026*
Date limite de réponse: *05.11.2026*

Le dérèglement climatique expose l'agriculture luxembourgeoise à des périodes de chaleur et de sécheresse plus fréquentes et plus intenses. La sécheresse persistante de l'été 2026 a une nouvelle fois mis en évidence la vulnérabilité de la production agricole face aux sécheresses.

Dans ce contexte, la capacité des sols agricoles à absorber et à stocker les précipitations et à mettre l'eau à disposition de la végétation gagne en importance. Les modes de gestion des sols et des surfaces agricoles jouent un rôle important à cet égard. Des pratiques adaptées en matière de travail et de couverture du sol, de rotations et de cultures intermédiaires, de gestion des prairies et du pâturage ou encore de matière organique peuvent contribuer à améliorer la structure et la capacité de rétention en eau des sols et ainsi renforcer leur résilience face aux périodes de sécheresse.

Lors des échanges au sein de la Commission de l'Agriculture du 1er octobre 2026, Madame la Ministre a indiqué que son ministère ne disposait actuellement pas de données permettant de déterminer si certaines pratiques agricoles avaient permis aux exploitations de mieux résister à la sécheresse de cette année.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

1. Madame la Ministre envisage-t-elle d'analyser les expériences de la sécheresse de 2026 afin d'identifier les pratiques de gestion des sols ayant favorisé une meilleure résilience au Luxembourg ? Dans la négative, pourquoi ?

2. Quelle importance Madame la Ministre accorde-t-elle à la santé des sols et à leur capacité de rétention en eau dans l'adaptation au dérèglement climatique ?

3. Comment les services de Madame la Ministre assurent-ils le suivi des connaissances scientifiques les plus récentes concernant l'efficacité des pratiques de gestion des sols permettant d'améliorer leur rétention en eau ?

4. Comment ces connaissances sont-elles prises en compte dans le conseil aux agriculteurs.trices ainsi que dans la conception des mesures de soutien et des incitations financières ?

5. Comment Madame la Ministre entend-elle renforcer les connaissances et capacités des agriculteurs.trices en matière de gestion des sols ?

6. Madame la Ministre entend-elle renforcer, notamment dans la prochaine loi agraire, le soutien aux pratiques améliorant la santé des sols et leur capacité de rétention en eau ? Si oui, de quelle manière ?

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation et de la Viticulture

Réponse de la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture à la question parlementaire n°4876 du 6 octobre 2026 de l'honorable Députée Bernard Djuna

1. Madame la Ministre envisage-t-elle d'analyser les expériences de la sécheresse de 2026 afin d'identifier les pratiques de gestion des sols ayant favorisé une meilleure résilience au Luxembourg ? Dans la négative, pourquoi ?

La sécheresse survenue en 2026 et ses impacts sur l'agriculture feront l'objet d'une analyse globale par les services du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture.

Les pratiques de gestion des sols visant à renforcer leur résilience face aux épisodes de sécheresse sont bien connues et largement répandues au sein du secteur agricole luxembourgeois. Il s'agit notamment des pratiques favorisant l'accumulation de matière organique dans les sols et/ou réduisant le travail mécanique des sols qui contribuent à améliorer leur capacité de rétention en eau.

À cet égard, l'implantation de cultures intermédiaires ainsi que l'apport régulier de fertilisants organiques favorisent la formation de matière organique stable dans les sols. La composition de la rotation culturale joue également un rôle déterminant. Les prairies temporaires composées de mélanges d'espèces herbacées dotées d'un système racinaire dense et profond jouent dans ce contexte un rôle essentiel par leur apport continu de carbone et la stimulation de l'activité biologique.

Les céréales à paille, en particulier lorsque les résidus de récolte sont, soit maintenus au champ après la moisson, soit retournés sous forme de fumier, constituent l'une des principales sources de carbone organique stable permettant de nourrir les organismes du sol et, de faire croître les complexes argilo-humiques et ainsi améliorer sa structure.

De plus, la pratique du travail du sol réduit contribue à préserver une structure grumeleuse, en maintenant les agrégats naturels ainsi que la continuité des micropores créés par les racines et la faune du sol. La présence de résidus végétaux en surface atténue l'impact des gouttes de pluie et limite ainsi le ruissellement et l'érosion. Associée au maintien des macropores, cette combinaison favorise une infiltration plus profonde de l'eau dans le profil du sol, améliorant sa capacité de stockage et sa résilience face aux périodes de sécheresse.

2. Quelle importance Madame la Ministre accorde-t-elle à la santé des sols et à leur capacité de rétention en eau dans l'adaptation au dérèglement climatique ?

La capacité de rétention en eau des sols constitue un élément essentiel de toute stratégie d'adaptation au changement climatique. C'est pourquoi des régimes d'aide favorisant la santé des sols en général, et l'amélioration de leur capacité de rétention en eau en particulier, sont intégrés depuis de nombreuses années dans les politiques agricoles nationale et européenne.

Parmi ces mesures figurent notamment les aides en faveur de la réduction du travail du sol, de la diversification des rotations culturales, de l'agriculture biologique, de l'implantation de

cultures intermédiaires ainsi que du sous-semis sans oublier les efforts consentis par la conditionnalité élargie pour lutter contre l'érosion. Ces pratiques contribuent à améliorer la structure des sols, à renforcer leur teneur en matière organique et à accroître leur résilience face aux épisodes de sécheresse.

Il convient également de souligner le rôle fondamental de l'élevage dans le maintien de la fertilité des sols. Les fertilisants organiques issus de l'élevage, tels que le fumier et le lisier, constituent une source importante de carbone organique et de nutriments nécessaire à l'entretien du microbiome du sol. Leur utilisation contribue à la constitution et au maintien des stocks de matière organique dans les sols, ce qui favorise leur capacité de rétention en eau et renforce leur résilience face aux effets du changement climatique.

3. Comment les services de Madame la Ministre assurent-ils le suivi des connaissances scientifiques les plus récentes concernant l'efficacité des pratiques de gestion des sols permettant d'améliorer leur rétention en eau ?

Les agents des différents services du ministère et de ses administrations participent régulièrement à des conférences et consultent des revues spécialisées ainsi que des publications scientifiques afin de se tenir informés des dernières évolutions et des découvertes scientifiques dans leurs domaines de compétence.

Ils prennent également part à des groupes de travail internationaux consacrés aux évolutions récentes et aux enjeux émergents du secteur agricole.

4. Comment ces connaissances sont-elles prises en compte dans le conseil aux agriculteurs.trices ainsi que dans la conception des mesures de soutien et des incitations financières ?

Des formations ainsi que des échanges réguliers sont organisés entre les agents, les conseillers et les agriculteurs afin de favoriser le transfert de connaissances et le partage d'expériences.

Les différents régimes d'aide font l'objet d'évaluations périodiques visant à analyser leurs effets et leurs impacts, afin de les adapter et d'en améliorer l'efficacité. Les retours d'expérience issus des échanges entre les agents, les conseillers, les agriculteurs et les autres parties prenantes constituent à cet égard une source d'information essentielle pour ajuster et optimiser les interventions.

5. Comment Madame la Ministre entend-elle renforcer les connaissances et capacités des agriculteurs.trices en matière de gestion des sols ?

La formation continue et le conseil agricole constituent des éléments essentiels du transfert de connaissances. Ils permettent aux agriculteurs de se tenir informés des évolutions techniques, réglementaires et scientifiques, ainsi que des bonnes pratiques en matière de gestion des exploitations. C'est la raison pour laquelle la participation à la formation continue fait partie des obligations de la prime pour l'instauration d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

Des essais et des démonstrations pratiques sont régulièrement organisés par les services du ministère ou d'autres acteurs du secteur afin de promouvoir le transfert de connaissances et d'illustrer différentes techniques de gestion des sols. Ces actions permettent notamment de présenter les avantages et les modalités de mise en œuvre de pratiques favorisant la préservation de la structure des sols, l'amélioration de leur fertilité et le renforcement de leur résilience face aux effets du changement climatique.

6. Madame la Ministre entend-elle renforcer, notamment dans la prochaine loi agraire, le soutien aux pratiques améliorant la santé des sols et leur capacité de rétention en eau ? Si oui, de quelle manière ?

Le soutien aux pratiques de gestion des sols fait partie intégrante de la politique agricole depuis plusieurs périodes de programmation (cf. réponse donnée à la deuxième question).

Les différents régimes d'aide font régulièrement l'objet d'évaluations afin d'analyser leur pertinence, leur efficacité et leurs impacts. Les résultats de ces évaluations permettent d'adapter et de faire évoluer les mesures existantes afin d'améliorer continuellement leur efficacité au regard des objectifs poursuivis.

Luxembourg, le 30 octobre 2026

(s.) Martine HANSEN

Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture